

Les frais du contrat de capitalisation ORADEA MULTISUPPORT PATRIMOINE CAPI *

Montant minimal de versement initial :	1 000 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Gestion libre

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros, Sécurité Infra Euro)
 - **0,60 %** maximum
- Support en unités de compte
 - **0,84 %** maximum (Hors SCPI),
 - **1,193%** maximum sur les supports SCPI

B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actif

1/ Gestion libre – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	1,98 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,85 %</i>
Fonds obligations (moyenne)	1,16 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,45 %</i>
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,27 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,13 %</i>
Fonds diversifiés (moyenne)	1,93 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,72 %</i>
Fonds Monétaire (moyenne)	0,24 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,10 %</i>
Fonds gestion Alternative (moyenne)	1,47 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,10 %</i>

C) Autres frais annuels

frais forfaitaires

NA

frais proportionnels

NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement

- **2,50%** Maximum

Frais de changement de modes de gestion

0%

Frais d'arbitrage

- Proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre
 - **0,50% du montant arbitré**
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrages
 - **0,5 %** des sommes arbitrées
- Nombre d'arbitrages gratuits par an

0

Frais de transfert sortant vers un autre produit	0 %
Frais sur les versements de rente****	3 %
Frais de rachat	0 %

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.